NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

|  |  |
| --- | --- |
| **1.** | **Membre notifiant:** ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):** |
| **2.** | **Organisme responsable:** *Environmental Protection Agency -* EPA (Agence pour la protection de l'environnement) [1583]**Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:**Les observations sont à envoyer à: *USA WTO TBT Enquiry Point* (Point d'information OTC pour l'OMC des États-Unis d'Amérique). Courrier électronique: usatbtep@nist.gov |
| **3.** | **Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [ ], 5.6.2 [ ], 5.7.1 [ ], autres:** |
| **4.** | **Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant):** Produits chimiques organiques; Qualité de l'air (ICS 13.040), Production dans l'industrie chimique (ICS 71.020), Chimie organique (ICS 71.080) |
| **5.** | **Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié:** *National Emission Standards for Hazardous Air Pollutants: Miscellaneous Organic Chemical Manufacturing Residual Risk and Technology Review* (Normes nationales pour les émissions de polluants atmosphériques dangereux: Réexamen des risques résiduels et des technologies relatifs à la fabrication de produits chimiques organiques et assimilés), 88 page(s), en anglais. |
| **6.** | **Teneur:** L'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis (EPA) propose d'apporter des modifications aux Normes nationales pour les émissions de polluants atmosphériques dangereux (NESHAP) en ce qui concerne la fabrication de produits chimiques organiques et assimilés (catégorie de source). L'EPA propose d'appliquer des décisions relatives au réexamen des risques résiduels et des technologies (RTR), dont des modifications découlant du réexamen technologique des fuites éventuelles dans les équipements et des systèmes d'échange de chaleur; elle propose aussi des modifications découlant du réexamen des risques visant spécifiquement les émissions d'oxyde d'éthylène provenant des réservoirs de stockage, des conduites d'évacuation et des fuites éventuelles d'équipements. L'EPA propose en outre d'apporter des modifications pour corriger et clarifier les dispositions réglementaires relatives aux temps de démarrage, d'arrêt et de dysfonctionnement (SSM), y compris la suppression des exonérations générales applicables aux temps de SSM, l'ajout de normes relatives aux pratiques de travail pendant ces temps, lorsque cela est approprié, et la clarification des dispositions réglementaires visant certains dispositifs de dérivation de la ventilation. Enfin, l'EPA propose d'ajouter des exigences relatives à la surveillance et au fonctionnement des dispositifs de torchage des émissions d'oxyde d'éthylène et de ceux utilisés pour brûler en torche les émissions provenant de la fabrication d'oléfines et de polyoléfine ainsi que d'ajouter des dispositions relatives à l'envoi électronique de rapports sur les résultats d'essais de performance, sur l'évaluation des performances et sur la mise en conformité. L'EPA estime qu'en cas de finalisation, les modifications proposées (hormis les réductions potentielles des excès d'émissions obtenues grâce aux dispositifs de torchage) réduiraient, pour cette catégorie de source, les émissions de polluants atmosphériques dangereux de 116 tonnes par an et les émissions d'oxyde d'éthylène d'environ 10 tonnes par an.Le délai prévu pour la présentation d'observations devait expirer le 31 janvier 2020; il est prolongé jusqu'au 18 février 2020. |
| **7.** | **Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant:** Protection de l'environnement |
| **8.** | **Documents pertinents:*** 84 Federal Register (FR) 69182, 31 janvier 2020; Titre 40 du Code des règlements fédéraux (CFR) Partie 63:

https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2019-12-17/html/2019-24573.htm<https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2019-12-17/pdf/2019-24573.pdf>* *National Emission Standards for Hazardous Air Pollutants: Miscellaneous Organic Chemical Manufacturing Residual Risk and Technology Review, Proposed action; notification of public hearings and extension of comment period* (Normes nationales pour les émissions de polluants atmosphériques dangereux: Réexamen des risques résiduels et des technologies relatifs à la fabrication de produits chimiques organiques et assimilés - Action proposée; notification d'audiences publiques et prorogation de la période prévue pour la présentation d'observations):

https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2019-12-17/html/2019-27154.htm<https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2019-12-17/pdf/2019-27154.pdf>* Documents justificatifs:

[https://www.regulations.gov/docketBrowser?rpp=25&so=DESC&sb=commentDueDate&po=0&dct=SR%2BO&D=EPA-HQ-OAR-2018-0746](https://www.regulations.gov/docketBrowser?rpp=25&so=DESC&sb=commentDueDate&po=0&dct=SR+O&D=EPA-HQ-OAR-2018-0746" \t "_blank)* [G/TBT/N/USA/127](https://docs.wto.org/imrd/directdoc.asp?DDFDocuments/t/G/Tbtn05/USA127.DOC)
 |
| **9.** | **Date projetée pour l'adoption:** à déterminer**Date projetée pour l'entrée en vigueur:** à déterminer |
| **10.** | **Date limite pour la présentation des observations:** 18 février 2020 |
| **11.** | **Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [ ] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:**<https://members.wto.org/crnattachments/2019/TBT/USA/19_7345_00_e.pdf> |